

PROCURATION

NOTES :

- 1) **Un porteur de parts (l'« investisseur ») a le droit de nommer une personne pour le représenter aux assemblées au lieu des représentants de la direction désignés dans la présente procuration.** Il est possible d'exercer ce droit par l'inscription dans l'espace prévu du nom de l'autre personne que l'investisseur souhaite nommer. Cette autre personne n'est pas tenue d'être un investisseur du Fonds.
- 2) Pour être valide, la présente procuration doit être signée et déposée auprès de **Compagnie Trust TSX, au 301-100, rue Adelaide Ouest, Toronto (Ontario) M5H 4H1** pour qu'elle soit reçue au moins 24 heures (à l'exclusion des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant le début de l'assemblée ou d'une reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report, ou la procuration peut être déposée auprès du président de l'assemblée au plus tard au début de l'assemblée.
- 3) Si l'investisseur est un particulier, la présente procuration doit être signée exactement de la façon dont les parts sont immatriculées. L'investisseur qui est un particulier et qui vote en son nom peut voter par téléphone ou par Internet ou peut transmettre par la poste à Compagnie Trust TSX une procuration signée. Veuillez consulter les directives ci-après pour savoir comment voter. Si un investisseur vote par téléphone ou par Internet, les directives de vote ainsi reçues par Compagnie Trust TSX seront réputées valables, et l'investisseur votant par téléphone ou par Internet reconnaît, accepte et déclare que toutes les exigences relatives à des documents portant sur le vote par procuration, ainsi que leur signature, ont été respectées.
- 4) Si l'investisseur est une société, un dirigeant ou un mandataire autorisé doit signer la présente procuration. La preuve de l'autorité à agir peut être exigée. Si les parts sont immatriculées au nom d'un exécuteur testamentaire, d'un administrateur ou d'un fiduciaire, la présente procuration doit être signée exactement de la façon dont les parts sont immatriculées. Si les parts sont immatriculées au nom d'une personne décédée ou d'un autre investisseur, le nom de l'investisseur doit être inscrit en caractères d'imprimerie dans l'espace prévu, le représentant successoral doit signer la présente procuration et inscrire son nom en caractères d'imprimerie sous sa signature, et une preuve de l'autorité de signer au nom de l'investisseur doit être jointe à la présente procuration.
- 5) Veuillez vous reporter à la circulaire de sollicitation de procurations connexe pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de remplir et d'utiliser la présente procuration et pour obtenir d'autres renseignements concernant l'assemblée.
- 6) Si la date de la présente procuration n'est pas inscrite dans l'espace prévu à cette fin, la procuration est réputée porter la date à laquelle elle a été mise à la poste.
- 7) **Les droits de vote rattachés aux parts représentées par la présente procuration seront exercés conformément aux directives fournies. Toutefois, la présente procuration confère un pouvoir discrétionnaire aux représentants de la direction désignés. Si aucune directive n'a été donnée à l'égard du vote pour ou contre les questions décrites précédemment dans la présente procuration, les représentants de la direction exerceront les droits de vote rattachés aux parts représentées par la présente procuration POUR ces questions. L'investisseur ou son fondé de pouvoir peut seulement voter si l'investisseur détient des parts du Fonds.**
- 8) La présente procuration est réputée se rapporter à toutes les parts du Fonds que détient l'investisseur, à moins d'indication contraire de l'investisseur dans la présente procuration.

DIRECTIVES DE VOTE :

VOTE PAR LA POSTE :

*Pour être valide, le présent formulaire de procuration doit être rempli, signé et retourné par la poste à l'adresse suivante : **Compagnie Trust TSX, 301-100, rue Adelaide Ouest, Toronto (Ontario) M5H 4H1***

Voir au verso

**PROCURATION****DEVANT SERVIR À L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES INVESTISSEURS DU :
CANSO CREDIT INCOME FUND**

La présente procuration est sollicitée au nom de la direction de Lysander Funds Limited (le « gestionnaire »), en sa qualité de gestionnaire du Canso Credit Income Fund (le « Fonds »)

Si vous avez des questions sur la façon de remplir la présente procuration, veuillez communiquer avec Compagnie Trust TSX au 1 866 751-6315 (Canada et États-Unis) ou au 1 416 682-3860 (autres pays). VEUILLEZ CONSULTER LES DIRECTIVES AU VERSO, LESQUELLES FONT PARTIE DE LA PRÉSENTE PROCURATION.

En signant ci-après, le porteur de parts dont le nom figure dans la présente procuration nomme DAVID STEELE, chef des finances ou, à défaut de cette personne, KA YEE (RUTH) LIU, chef de la conformité, avocate générale et secrétaire générale ou, à la place de l'un ou l'autre, _____, à titre de fondé de pouvoir du porteur de parts avec pleins pouvoirs de substitution, pour assister, voter et agir au nom du porteur de parts à l'égard des parts que ce dernier détient à l'assemblée extraordinaire des porteurs de parts qui aura lieu le 4 juin 2026, à 10 h, au Centre de marché TMX situé au 120, rue Adelaide Ouest, Toronto (Ontario) M5H 1S3, et à toute reprise de celle-ci en cas de report ou d'ajournement, quant à la proposition relative à la conversion du Fonds et à toute autre question qui peut être dûment soumise à cette assemblée extraordinaire.

(RÉPONDEZ AUX QUESTIONS 1 ET 2. POUR CHAQUE QUESTION, NE NOIRCISSEZ QU'UNE CASE « » À L'ENCRE NOIRE OU BLEUE)

QUESTION 1 : POUR LES PORTEURS DE PARTS DE CATÉGORIE F DU CANSO CREDIT INCOME FUND

VOTER POUR ou VOTER CONTRE ou, en l'absence de directives, VOTER POUR la résolution ordinaire figurant à l'annexe A de la circulaire de sollicitation de procurations ci-jointe approuvant les modifications de la déclaration de fiducie du Fonds relativement à la dissolution des catégories, de même que les questions connexes.

N^{bre} de titres : 0123456789

N° de référence°: 130

QUESTION 2 : POUR LES PORTEURS DE PARTS DE CATÉGORIE F DU CANSO CREDIT INCOME FUND

VOTER POUR ou VOTER CONTRE ou, en l'absence de directives, VOTER POUR la résolution extraordinaire figurant à l'annexe B de la circulaire de sollicitation de procurations ci-jointe approuvant la conversion du Fonds pour le faire passer d'un fonds à capital fixe à un fonds négocié en bourse, de même que les questions connexes.

N^{bre} de titres : 0123456789

N° de référence°: 130

POUR LYSANDER FUNDS LIMITED SEULEMENT, EN TANT QUE PORTEURS DE PARTS DE CATÉGORIE F DU CANSO CREDIT INCOME FUND

S'ABSTENIR DE VOTER sur la résolution ordinaire figurant à l'annexe A de la circulaire de sollicitation de procurations ci-jointe approuvant les modifications de la déclaration de fiducie du Fonds relativement à la dissolution des catégories, de même que les questions connexes, et sur la résolution extraordinaire figurant à l'annexe B de la circulaire de sollicitation de procurations ci-jointe approuvant la conversion du Fonds pour le faire passer d'un fonds à capital fixe à un fonds négocié en bourse, de même que les questions connexes.

N^{bre} de titres : 0123456789

N° de référence°: 130

Les porteurs de parts ne seront en mesure de voter qu'à l'égard de la proposition qui porte sur les parts qu'ils détiennent à la fermeture des bureaux le 21 avril 2026.

Les droits de vote afférents aux parts représentées par la présente procuration seront exercés conformément aux directives données dans la procuration. Le fondé de pouvoir qui reçoit d'un porteur de parts un formulaire de procuration signé, mais ne contenant aucune directive concernant la question ci-dessus qui s'applique au porteur de parts, votera « pour » cette question. La présente procuration confère également au fondé de pouvoir le pouvoir discrétionnaire de voter à l'égard de modifications apportées aux propositions ci-dessus et à l'égard d'autres questions pouvant être soumises à une assemblée ou à la reprise d'une assemblée en cas d'ajournement.

SIGNÉE ET DATÉE LE _____ 2026.

Nom du porteur de parts (en lettres moulées)

999999999999

67

0113

Signature du porteur de parts